

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Green Cleaner Ultra  
Green Off AG (BE-REG-02125) - produit pr WVT Industries NV  
Code du produit : 1820010

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Bactéricide, Fongicide, Utilisation professionnelle

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

DRD bv  
Wayenborgstraat 16  
2800 Mechelen  
T +32 16 53 07 96  
[info@drd.be](mailto:info@drd.be), [www.drd.be](http://www.drd.be)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 B -1120 Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires H335  
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1 H400  
Textes des phrases H: voir rubrique 16.

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

Dimethylalkylbenzylammoniumchloride

# Green Cleaner Ultra

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque de graves lésions des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
Conseils de prudence (CLP)	: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. P302+P334 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer à l'eau fraîche ou poser une compresse humide. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Contient no PBT/vPvB substances  $\geq 0.1\%$  assessed in accordance with REACH Annex XIII

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiées(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Emmener à l'hôpital.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Consulter éventuellement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact pour autant que cela soit possible aisément), plus transporter chez le médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(e).
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(e).
Symptômes/effets après contact oculaire	: Rougeur.
Symptômes/effets après ingestion	: Vomissement. Douleurs abdominales. Diarrhée. Maux de tête. Somnolence.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

# Green Cleaner Ultra

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2.  
Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun(e).  
Danger d'explosion : Aucun(e).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de précautions particulières.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.  
Protection en cas d'incendie : Aucune mesure spécifique nécessaire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas toucher le produit. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas respirer les fumées. Ne pas respirer les aérosols.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit avec un matériau poreux.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubriques 8 et 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipuler avec précaution. Eviter des fuites.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'abri du gel.  
Lieu de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri du gel. Manipuler avec précaution.  
Matériaux d'emballage : Matériaux d'emballage appropriés: Matières plastiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Bactéricide. Fongicide.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

# Green Cleaner Ultra

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Green Cleaner Ultra

#### Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

OEL TWA

Ci-dessous, vous trouvez une énumération des constituants dangereux repris sous la rubrique 3 dont les valeurs TLV sont connues:

/.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Le niveau de protection et les types de mesures dépendent des conditions de travail. Une ventilation adéquate doit être assurée pour que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, voir la section 7.

### Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection. Ecran facial

### Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements imperméables

### Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile. Temps de passage: > 480 Min, (EN 374). Epaisseur du matériau : 0,35 mm. Se laver les mains après toute manipulation

### Protection respiratoire

#### Protection respiratoire:

Assurer une ventilation d'air appropriée. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Masque universel (ABEK)

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Respecter les réglementations environnementales pertinentes limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées pour prévenir ou limiter les rejets. Pour plus d'informations, voir les sections 6 et 13.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 0 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 100 °C
Inflammabilité	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: /.
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: /.
Point d'éclair	: /.
Température d'auto-inflammation	: /.

# Green Cleaner Ultra

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
pH	: 8,2 @ 20 °C.
pH solution	: /.
Viscosité, cinématique	: 1 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C.
Viscosité, dynamique	: 1 mPa·s @ 20 °C.
Solubilité	: Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 2332 Pa @ 20 °C.
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 0,999 kg/l @ 20 °C.
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Température critique : Aucune donnée disponible.

#### Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : 0,3

Teneur en COV : 0 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e).

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Aucune donnée disponible)
Indications complémentaires	: Voir Rubrique 3 (Informations sur les composants).

#### Green Cleaner Ultra

ETA CLP (voie orale)	2000 mg/kg
ETA CLP (voie cutanée)	2000 mg/kg

# Green Cleaner Ultra

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 8,2 @ 20 °C.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux. pH: 8,2 @ 20 °C.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

### Green Cleaner Ultra

Viscosité, cinématique	1 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C.
------------------------	-------------------------------

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Aucune donnée disponible.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Green Cleaner Ultra

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
------------------------------	--

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Green Cleaner Ultra

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### Green Cleaner Ultra

Mobilité dans le sol	Complètement soluble dans l'eau.
Ecologie - sol	WGK 1.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Green Cleaner Ultra

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Green Cleaner Ultra

Autres informations	Aucune donnée disponible
---------------------	--------------------------

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.
Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eliminer dans un centre autorisé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Description document de transport (ADR) (ADR)	: UN 3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (mélange avec Chlorure de diméthylalkylbenzylammonium), 9, III, (-)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 9
Étiquettes de danger (ADR)	: 9
	:



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
--------------------------	-------

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles
---------------------	--

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Numéro d'identification du danger (code Kemler)	: 90
Panneaux oranges	:



Code de restriction en tunnels (ADR)	: -
--------------------------------------	-----

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# Green Cleaner Ultra

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations UE

###### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

###### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

###### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

###### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

###### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

###### Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

###### Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

###### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

###### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

###### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
8.2		
11		
16		

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

# Green Cleaner Ultra

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

---

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.